



Association coopérative d'économie familiale de l'Estrie

Vente par
sollicitation dans
votre secteur?
Par téléphone ou à domicile

POUR AGIR VITE, L'ACEF A BESOIN DE VOUS!

soyez
nos yeux et
nos oreilles

Il est facile d'annuler un contrat de vente itinérante dans les 10 jours, mais par la suite, c'est une autre histoire.

Il faut donc agir rapidement pour informer les gens.

**Que vous ayez signé ou pas
un contrat, avisez
l'ACEF Estrie rapidement**

au 819 563-8144

à info@acefestrie.ca ou par Facebook (ACEF Estrie)

VOUS POUVEZ FAIRE UNE DIFFÉRENCE!

L'ACEF Estrie est un organisme de promotion et de défense des droits des consommateurs.

Avec la contribution financière de :

Office
de la protection
du consommateur

Québec